



Le Mini Coquelicot

Mensuel d'information de la section syndicale CGT



Février 2017

La cotisation de notre mutuelle CGRM évolue ce mois-ci : en fonction de vos revenus et de votre situation familiale, calculez votre contribution.

Comme nous l'écrivions dans *Le Mini Coquelicot* de décembre 2016, notre régime de mutuelle est extrêmement déficitaire depuis 2 ans. Les statistiques montrent que les remboursements aux conjoint-e-s pèsent particulièrement lourd (environ 60€ par mois et par conjoint). La mutuelle a donc demandé d'appliquer rapidement des mesures afin de rétablir l'équilibre. La direction a convoqué une commission ad hoc du CE afin de présenter les modalités de cette augmentation. **Pour la CGT, il s'agissait, surtout, d'éviter que les salaires les plus faibles pâtissent de cette situation de déséquilibre.**

Au final, la direction a proposé les modifications suivantes :

- remplacer la cotisation « famille » de 5€ par un montant forfaitaire de 40€ uniquement pour le conjoint connecté ;
- augmenter de 0,03% la cotisation de la tranche A ;
- modifier, **conformément à une demande de la CGT depuis des années**, la répartition de la prise en charge entre employeur et salarié pour la tranche A (passant de 50/50 à 60 (employeur)/40 (salarié) ;
- ajouter une cotisation de 0,23% sur la tranche B (**demande également récurrente de la CGT**) mais avec une répartition 50/50 employeur/employé.

Afin de vous permettre d'apprécier l'impact de ces dernières propositions sur votre fiche de paie, nous mettons à votre disposition un simulateur, à l'adresse suivante :

<https://pste.eu/p/fgxM.html>

Cette simulation est anonyme évidemment. Les chiffres présentés n'ont qu'une valeur informative. ■

« PAROLES de DP » tous les mois sur le Groupe CGT JIVE. Abonnez-vous !



Paiement des heures supplémentaires pour les équipes Order Management : la CGT l'a demandé, la direction l'a fait !

Prévu par la convention collective pour les ETAM et demandé par l'Intersyndicale CGT-CFDT dès le mois de juin 2016 en réunion CE, le paiement des heures supplémentaires effectuées à la demande de leur hiérarchie par les salarié-e-s concerné-e-s a été validé et servi sur les salaires de janvier.

Si la régularisation est faite pour l'année 2016, le sujet reste cependant récurrent.

Rappelons que l'article 33 de la convention collective des bureaux d'études techniques (connue sous le nom de convention Syntec) à laquelle Axway est adhérente, stipule : « Les heures supplémentaires de travail contrôlées, effectuées par le personnel ETAM, sont payées avec les majorations légales. Des repos compensateurs seront attribués conformément aux dispositions légales ».

Nous invitons l'ensemble des salarié-e-s ayant le statut d'ETAM chez Axway à rester vigilants sur ce sujet (comme nous le sommes de notre côté) et à noter précieusement toutes les heures faites en dehors des horaires collectifs de travail en vigueur dans l'entreprise. ■

Retrouvez-nous sur le Net :

<http://axway.reference-syndicale.fr/>



Retrouvez [La CGT Axway](#) sur JIVE



Congés pour enfants à charge : mise à jour des compteurs en mars.

Avenant à l'accord d'entreprise du 24 mai 2014 signé par la CGT, la CFDT et la CFTC, cette mesure concerne tous les salarié-e-s ayant des enfants à charge. Ainsi : **celles et ceux ayant plus de 2 enfants** fiscalement à charge de moins de quinze ans au 30 novembre de l'année précédente, **bénéficient d'un cinquième jour** ; lequel pour le moment n'est pas pris en compte et le sera dès le mois de mars, selon la direction. Rappelons que ces jours sont portés au crédit des congés payés. Ce droit est, d'une manière générale, ramené à un jour par enfant à charge et dans la limite de deux jours maximum, pour les salarié-e-s ayant acquis une ancienneté inférieure à 6 mois à la date du 30 novembre de l'année précédente. ■

Axway doit faire un effort en matière d'organisation de l'information globale en interne.

Kickoff Sales à Berlin, kickoff R&D à la Défense, vidéos et documents postés de ci de là dans le fouillis de Jive, ... bref des infos parcellaires (et pourtant intéressantes) et ciblées pour certains publics de l'entreprise mais ... rien de global ! Et c'est là que le bât blesse selon nous. A travers nos échanges avec les salariés et une partie du management intermédiaire, ces derniers nous disent rester sur leur faim et se plaignent de n'avoir que des bribes d'information ; parfois complétées par des collègues d'autres entités qui ont : soit assisté à « une réunion où Untel nous a annoncé que », soit « entendu dire que ». Pourtant, les premiers résultats du sondage réalisé par la direction faisaient ressortir le manque de communication interne comme un véritable souci pour l'ensemble de la communauté d'Axway. Pourquoi, dans ce cas, ne pas avoir profité de ce début d'année pour modifier cet état des choses et organiser, en France notamment, un événement global où TOUS les salariés auraient pu se retrouver AU MÊME NIVEAU d'information, que l'on soit commercial, rédacteur-trice technique, ingénieur d'études, assistante, comptable ? Si Axway veut réellement que le travail de chacun et les objectifs assignés soient en adéquation avec la stratégie décidée, cela passe par une autre organisation de l'information qui puisse, à des moments précis et importants de la vie de l'entreprise et de façon globale, s'adresser à toutes et tous en même temps.

Vous déménagez ? Ça tombe bien !

Chez Axway, l'avenant n°1 à l'accord du 24 mai 2014 (voir ci-contre) prévoit une « circonstance supplémentaire d'autorisation d'absence, non déductible des congés et n'entraînant pas de réduction des appointements » ; à savoir : **le déménagement du domicile principal**. Deux conditions : avoir une ancienneté minimale de 6 mois chez Axway à la date de l'événement et ne pas avoir posé de jour pour ce même motif au cours de l'année civile précédente.

Pour autant, si l'on compare la fréquence, la teneur et les différents canaux d'information interne, entre aujourd'hui et il y a deux ans, l'avancée est réelle. Il reste à coordonner le tout, en pensant que **PLUS les salariés seront informés** sur les choix, les chiffres, les orientations de l'entreprise, **PLUS ils seront en phase** avec elle. Et tout le monde s'y retrouvera. ■

SONDAGE

VOTRE AVIS
NOUS INTÉRESSE



Si vous ne l'avez par encore fait, nous vous invitons à répondre à notre sondage (anonyme, simple et rapide) concernant vos choix et vos motivations lors des dernières élections CE/DP. A VOS CLICS sur <https://goo.gl/x61Vo0>

Formation à la sécurité pour Immeubles de Grande Hauteur (IGH) : pour que la tour W ne devienne pas infernale !

Quelques dizaines de salariés ont reçu le vendredi 3 février une formation aux réactions à tenir en cas d'alerte dans les locaux. Ces personnes forment à chaque étage une équipe locale d'évacuation. Elles ont reçu des consignes pour évacuer leurs collègues ou alerter le PC sécurité présent au sous-sol.

Rappelons à ce titre qu'il appartient à chacun de réagir à chaque alerte comme s'il s'agissait d'une vraie et d'évacuer dans les meilleurs délais. ■